



MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

e-mail : mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2022

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, Maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr BENOIT Bernard, Mr CHAMBON Louis, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mme FAUX Isabelle, Mr LAPEYRE Philippe, Mr ROUSSINGUE Jean-Pierre, Mr TISSANDIER Frédéric, Mr VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Était excusée : Mme MEHAT Josette (pouvoir à Mr CHAMBON Louis)

Était absent : Mr LAPEYRE Guillaume

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle

Ouverture de la séance à 20h45

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|---|
| 1. Bilan saison touristique | 7. Désignation d'un correspondant incendie et secours |
| 2. Ventes de biens communaux | 8. Délibérations budgétaires modificatives (DM) |
| 3. Tarifs 2023 | 9. QD (Agenda, Plan Communal de Sauvegarde, Formation 1 ^{ers} secours, repas communal) |
| 4. Recrutement (agent ménage et accueil) | |
| 5. Projet réaménagement gîte d'étape/camping | |
| 6. Saison hivernale 2022-2023 | |

1-. BILAN SAISON TOURISTIQUE

M le Maire présente succinctement les encaissements des régies, et en profite pour saluer le travail sérieux et rigoureux de Stéphane pour la tenue du gîte d'étape et du camping.

Chiffres d'affaires du 01 janvier au 15 septembre 2022 :

- Pour le camping : 19 240 €
- Pour le gîte d'étape : 22 016 €
- Pour le gîte de la cure : 1 285 €

Soit un total de : 42 541 €

Pour mémoire était inscrit au budget prévisionnel : 31 000 €

Le conseil municipal a pris la décision de fermer le gîte à compter du 15 octobre et de ne l'ouvrir que pour les groupes ou les séjours (10 pers minimum et/ou plusieurs nuitées), cela fait suite au départ de Stéphane et la hausse importante des tarifs de l'énergie notamment.

2- VENTES DE BIENS COMMUNAUX

- Suite à la demande de Mme FAUX Maryse d'acquérir les parcelles AI 360 et 137 jouxtant son terrain sur lesquelles se trouve un garage communal. Le Conseil Municipal propose le tarif de 9 000,00 € (hors frais de géomètre et de notaire restant à la charge du demandeur).

Vote : accord voté à l'unanimité

Mme Isabelle FAUX ne prend pas part au vote.

- Suite à la demande de Mr BENOIT Bernard d'acquérir une portion de la parcelle communale cadastrée AK 302 jouxtant sa propriété. Le Conseil Municipal propose le tarif suivant (hors frais de géomètre et de notaire restant à la charge du demandeur). :

- 670 m² x 0.35 € le m² soit 234,50 €

Vote : accord voté à l'unanimité

Mr Bernard BENOIT, directement concerné, ne prend pas part au vote.

Mr CHEMINEAU souhaite acquérir une portion de parcelle communale jouxtant son terrain, cette proposition sera étudiée lors d'une prochaine réunion. Report validé à l'unanimité.

3- TARIFS 2023

Les modifications par rapport à 2022 sont proposées ainsi :

Tarifs gîte d'étape :

- Chambre individuelle : **41,00 €**
- Dortoir :
 - groupe à partir de 10 personnes : **17,00 €**
 - individuel : 1 nuit **19,00 €**, de 2 à 6 nuits **16,00 €** (par nuit), semaine ou plus **14,00 €** (par nuit)

Tarifs gîte de la cure :

- **380 €** la semaine
- Caution : identique au montant du séjour
- **75 €** la nuit (location à la nuit possible en dehors des périodes de vacances scolaires avec minimum 2 nuits)
- Forfait ménage : **50 €**
- Forfait chauffage : **30 €** pour la semaine applicable du 1^{er} samedi du mois d'octobre au dernier samedi du mois de mars.
- Forfait animal : **20 €**

Concession Columbarium :

- Trentenaire (contribuable sur la commune) **550,00 €**
- Trentenaire (non-contribuable sur la commune) **650,00 €**

Tarif de l'eau : 0,82€ m³

L'utilisation du tracteur communal avec la benne est supprimée.

Vote : TARIFS 2023 votés à l'unanimité

4- CREATION D'UN EMPLOI

En raison de l'ouverture d'un gîte communal (La cure) et pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et d'entretien des divers bâtiments communaux, le Conseil décide de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial non titulaire, à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les candidats ne devront justifier d'aucune qualification particulière, un appel à candidature sera effectué courant décembre.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 382 IM 352. Les crédits seront inscrits sur le budget 2023.

Vote : accord voté à l'unanimité

5-PROJET DE REAMENAGEMENT DU GITE D'ETAPE ET DU CAMPING

Gîte d'étape :

Dans le cadre d'un programme d'amélioration des 2 gîtes d'étape de son territoire (le Fau et le Falgoux), la communauté de communes du pays de Salers a validé son engagement à financer la restructuration du gîte d'étape du Falgoux.

Le Conseil Municipal doit acter la proposition de réaménager le gîte avec une capacité d'accueil de 15 personnes (au lieu de 24 actuellement) pour répondre aux critères actuels de confort et aux normes de sécurité liées aux établissements recevant du public, qui indique notamment qu'au-delà de 15 couchages, le gardiennage de nuit est obligatoire.

Une première ébauche d'un projet est présentée par Cantal Ingénierie et Territoire.

Vote : accord voté à l'unanimité

Camping :

Pour offrir une prestation de meilleure qualité aux campeurs (les installations actuelles sont obsolètes) il est décidé de mandater le bureau d'études du CIT pour travailler sur le projet de réaménagement du terrain de camping (blocs sanitaires, réseaux, bornes de vidange pour les camping-cars, plateformes pour l'installation de petits mobiliers touristiques...).

Le CIT propose une convention pour un montant de 7 200 € pour assurer les phases de conception, de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique et administrative.

La recherche de financements incombera à la commune.

Vote : accord voté à l'unanimité

6-SAISON HIVERNALE

Mr le Maire rappelle que des discussions sont engagées avec deux prestataires, il est présenté au conseil les contours du futur fonctionnement du foyer de ski pour la saison hivernale à venir. A savoir que deux personnes travailleront sur le site en prestations de services afin d'assurer l'accueil, la location et la régie de la station de ski de fond pour la période des vacances de Noël et la période des vacances d'hiver. La commune estime un coût total de prestation pour 2 800 € maximum. Le pisteur-secouriste est financé par le budget de la zone nordique du Haut-Cantal.

Il est également prévu que les plans des pistes soient revus et que le matériel vieillissant de la commune soit remplacé par du matériel mise à disposition par un prestataire privé en lui reversant la moitié de l'encaissement des locations de matériel. Cette formule permet à la commune d'avoir du matériel récent et de qualité sans engager de dépense.

Vote : accord voté à l'unanimité

7-DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi MATRAS de novembre 2021 prévoit que le maire désigne, au sein du conseil municipal, un adjoint ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Mr le Maire propose de nommer Frédéric TISSANDIER comme correspond incendie et secours.

Vote accord voté à l'unanimité

8-DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Investissement

Opération Gîte camping	Opération équipement informatique
- 2 466,83 €	+2 466,83 €

Fonctionnement

Pour épurer les non valeurs 1 236,45 €

Chapitre 012	Chapitre 65
-536,15 €	+536,15 €

Vote accord voté à l'unanimité

9-QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : la commune dispose d'un PCS qu'il convient de remettre à jour. Un groupe d'élus doit définir une date pour le réactualiser.

Défibrillateur : le Syndicat Mixte du Puy-Mary a acquis un défibrillateur. Il est livré et sera installé au rez-de-chaussée du foyer rural. Une journée de formation en partenariat avec Groupama, la protection civile et/ou les pompiers, reste à fixer pour l'utilisation.

Repas communal : la commission action sociale soit se réunir pour faire une proposition.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Le 18 novembre 2022
